



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 OCTOBRE 2024

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 18 **votants** : 18

Date de convocation : L'an deux mil vingt-quatre, le 17 octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. LEBANSAIS Rémy.

Absents : Mme JARDIN Marie Christelle ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme OUTREVILLE Angélique ;

Absents excusés : M. VEZIE François ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ;

Pouvoir : M. VEZIE François donné pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

Secrétaire de séance : Mme NOËL Marie-Laure.

2024-07-087 - FOUGERES AGGLOMERATION – APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES RELATIVES A LA RESTITUTION DE VOIRIES AUX COMMUNES

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Dans le cadre de la modification statutaire initiée pour la mise à jour des compétences de Fougères Agglomération, Fougères Agglomération a proposé de restituer aux communes concernées un linéaire total de 23,25 km précédemment considéré comme liaisons réelles et significatives entre certaines communes selon la répartition et le chiffrage suivant :

- Le coût moyen en fonctionnement pour l'entretien est estimé à 41 000 € (23 000 € de points-à-temps / 7 000 € de curage / 5 000 € de marquage / 3 000 € de purges / et 3 000 € de charges de personnels en régie) ;
- Soit une valorisation estimée de 1 764 € le kilomètre.

COMMUNES	Liaison	km	coût
Billé	Accès aux Landes de Jaunouse	2,97	5 237 €
Javené	Accès à l'étang de Galaché et accès à la ZA de l'Aumallerie	1,67	2 945 €
Beaucé	VC n° 2 – liaison RD 17/Laignelet	0,96	1 693 €
Laignelet	VC n° 1 – liaison RD 17	0,57	1 005 €
Romagné	VC n° 4 – liaison RD 112	2,00	3 527 €
Parigné	VC n° 1 – liaison Lécousse/Parigné	4,05	7 142 €
La Selle-en-Luitré	VC n° 7 de la Gare à la Buffetière	1,25	2 204 €
Parcé	VC n° 3 – liaison RD 178	1,90	3 351 €
Luitré-Dompierre	VC n° 1 – liaison RD 178	4,10	7 230 €
La Chapelle-Fleurigné	VC n° 1	1,53	2 698 €
Combourtillé	Liaison Landes de Jaunouse	1,45	2 557 €
Lécousse	VC n° 5	0,80	1 411 €
	total	23,25	41 000 €

PROPOSITION

Vu la délibération n°2024-128 du 23 septembre 2024 de Fougères Agglomération ;

Vu le plan annexé ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification statutaire présentée par Fougères Agglomération.

DECISION

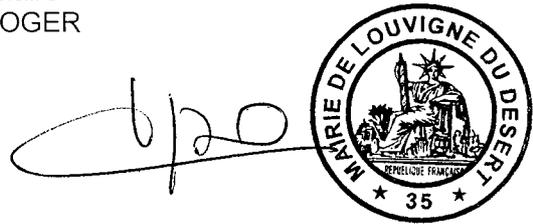
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 17 octobre 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.